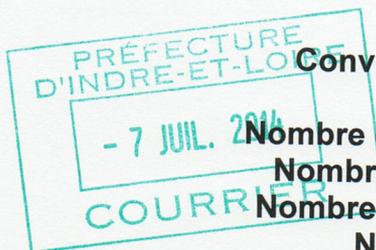


**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE
L'AEROPORT INTERNATIONAL DE TOURS VAL DE LOIRE**

COMITE SYNDICAL DU 25 JUIN 2014



Convocations adressées le 18 juin 2014

Nombre de délégués titulaires en exercice : 11

Nombre de délégués titulaires présents : 7

Nombre de délégués suppléants présents : 1

Nombre de délégués votants : 9

Membres titulaires présents :

Monsieur Jean-Gérard PAUMIER, Président – Monsieur Claude-Pierre CHAUVEAU, 2^{ème} Vice-Président – Monsieur Patrick POIRIER, 3^{ème} Vice-Président – Monsieur Christian BRAULT – Monsieur Gilles DEGUET – Monsieur Bruno FENET – Monsieur Serge BABARY.

Membres titulaires excusés :

Monsieur Frédéric AUGIS, qui a donné pouvoir à Monsieur Christian BRAULT,

Monsieur Alain MICHEL, qui a donné pouvoir à Monsieur Claude-Pierre CHAUVEAU,

Madame Mélanie FORTIER, 1^{ère} Vice-Présidente – Monsieur Jean-Marie BEFFARA.

Membre suppléant présent :

Monsieur Bertrand RITOURET.

**CS 14.06.07 – COMMISSION DE DELEGATION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
– DESIGNATION DES REPRESENTANTS**

Monsieur Jean-Gérard PAUMIER, Président, donne lecture du rapport suivant :

Le Syndicat mixte pour l'aménagement et le développement de l'aéroport international de Tours Val de Loire peut être amené à confier la gestion des services publics, dont il a la charge, à un prestataire privé.

Après décision sur le principe de la délégation, il est procédé à une publicité et à un recueil d'offres dont les plis sont, conformément à l'article L 1411-5 du code général des collectivités territoriales, ouverts par une commission composée des membres suivants ayant voix délibérative :

- Le Président, en qualité de Président de la commission, autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public, ou son représentant,
- Cinq membres titulaires et cinq membres suppléants, élus par l'assemblée délibérante de l'établissement en son sein à la représentation au plus fort reste.

La commission est également composée des membres suivants ayant voix consultative :

- Le comptable public,
- Un représentant du ministre chargé de la concurrence.

Après appel à candidatures, il est proposé de désigner les membres de la Commission comme suit :

Titulaires :

- Madame Mélanie FORTIER, 1^{ère} Vice-Présidente,
- Monsieur Claude-Pierre CHAUVEAU, 2^{ème} Président,
- Monsieur Patrick POIRIER, 3^{ème} Vice-Président,
- Monsieur Serge BABARY,
- Monsieur Bruno FENET.

Suppléants :

- Monsieur Frédéric AUGIS,
- Monsieur Jean-Marie BEFFARA,
- Monsieur Christian BRAULT,
- Monsieur Gilles DEGUET,
- Monsieur Alain MICHEL.

Nombre de votants : 9

Nombre de suffrages exprimés : 9

Nombre de voix obtenues : 9

En conséquence, il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 1411-5,

DESIGNE :

- Monsieur le Président Jean-Gérard PAUMIER, Président de droit de la Commission de délégation de service public ou son représentant,
- Madame Mélanie FORTIER, 1^{ère} Vice-Présidente, et Messieurs Claude-Pierre CHAUVEAU, 2^{ème} Vice-Président, Patrick POIRIER, 3^{ème} Vice-Président, Serge BABARY et Bruno FENET, en qualité de Titulaires de la Commission de délégation de service public,
- Messieurs Frédéric AUGIS, Jean-Marie BEFFARA, Christian BRAULT, Gilles DEGUET et Alain MICHEL, en qualité de Suppléants de la Commission de délégation de service public.

.....
Acte exécutoire le **07 JUIL. 2014** après transmission et publication ;
les actes de portée individuelle devant être notifiés.

Le Président du Syndicat Mixte



Jean-Gérard PAUMIER